



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 26 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six janvier,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Mme Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Mme MICK RIVES Valérie, M. BALDY Patrick, M. BLANQUART Jean-Marc, Mme BOUILLER Virginie, M. CORRE Daniel, Mme JOURDAN Patricia, Mme LEGRAS Evelyne, Mme MARECHAL Laura, M. SERPETTE Patrick, Mme VAN ASSCHE Anabelle

Pouvoirs : M. GAULE Sylvain donne pouvoir à M. CORRE Daniel, M. CONRAD-BRUAT Laurent donne pouvoir à Mme JOURDAN Patricia

Secrétaire de séance : M. BALDY Patrick

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de présents : 10

Nombre de votants : 12

N° 2026/01

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n°2023/26 prise en conseil municipal en date du 4 décembre 2023 approuvant la mise en place de l'expérimentation du compte financier unique ;

VU la convention relative à l'expérimentation du compte financier unique signée le 5 décembre 2023 entre l'Etat, représenté par la Direction Départementale de l'Essonne, et la Commune de Fontenay-le-Vicomte ;

VU le Compte Financier Unique (CFU) 2025 de la Ville de Fontenay-le-Vicomte ;

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

Madame le Maire ne participe pas au vote et sort de la salle après l'élection de M. BLANQUART Jean-Marc qui préside le Conseil pour cette délibération ;

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2025, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Libellé	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes 2025	1 263 442,01	836 881,82	2 100 323,83
Dépenses 2025	998 572,64	806 362,87	1 804 935,51
Résultat 2025	264 869,37	30 518,95	295 388,32
Résultats reportés 2024	496 132,89	-245 594,92	250 537,97
 Résultats de clôture	 761 002,26	 -215 075,97	 545 926,29
Reste à réaliser 2025 - Recettes	0	72 494,15	72 494,15
Reste à réaliser 2025 - Dépenses	0	171 047,87	171 047,87
Total Restes à réaliser 2025	0	-98 553,72	-98 553,72
 Résultats définitifs 2025	 761 002,26	 -313 629,69	 447 372,57

Fait à Fontenay-le-Vicomte, le 27 janvier 2025

